

ÉTUDE GÉNÉTIQUE DE LA LONGÉVITÉ CANINE

SOUTENUE PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE ET AGRIA ASSURANCE POUR ANIMAUX

Si votre chien Dogue Allemand est âgé de plus de 8 ans, c'est qu'il possède peut-être dans son **ADN** certaines caractéristiques lui permettant de vivre plus longtemps que d'autres chiens de la race. C'est en tout cas l'hypothèse retenue dans le cadre du **projet d'étude mené par l'Equipe Génétique du Chien du CNRS de Rennes** et financé par le **Fonds de Recherche Société Centrale Canine et Agria Assurance pour animaux**.

Le DCF (Doggen Club de France) s'associe à la Société Centrale Canine pour soutenir ce projet à fort intérêt pour tous les chiens Dogue Allemand. En identifiant ce qui rend les chiens les plus âgés différents des autres sur le plan génétique, cette étude pourrait en effet conduire à révolutionner la sélection autour de cette caractéristique essentielle qu'est la longévité.

POURQUOI PARTICIPER À L'ÉTUDE ?

Pour mener l'étude à bien, l'**Equipe Génétique du Chien du CNRS de Rennes** a besoin de collecter un maximum d'**ADN** de chiens à la **longévité extrême** par rapport à l'espérance de vie moyenne des chiens de la race. Si votre chien **Dogue Allemand** a plus de **8 ans**, son **ADN** peut faire avancer la recherche !

Pour en apprendre davantage sur le projet de recherche, nous vous invitons à **visionner l'intervention du Dr Benoît Hédan lors de la 2ème Journée de la Recherche Canine d'octobre 2020 sur Youtube en cliquant ici :**



COMMENT PARTICIPER ?

Pour **participer** à l'**étude génétique** sur la **longévité canine**, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : **cani-dna@univ-rennes1.fr** en indiquant que vous souhaitez participer au projet de recherche sur la longévité canine et que vous **souhaitez recevoir un kit de prélèvement**.

Vous **recevrez un kit de prélèvement sanguin destiné à votre vétérinaire** ainsi qu'une fiche de renseignement à compléter et une enveloppe retour préaffranchie. Le prélèvement sanguin pourra être effectué à l'occasion d'une visite chez votre vétérinaire traitant. La collecte des ADN des chiens recrutés est effectuée par le CNRS de Rennes (les frais liés à la collecte des ADN, s'il y a lieu, sont pris en charge par la structure Cani-DNA du CNRS de Rennes).

